

Ecole maternelle de la Pierre Levée  
85 rue nationale  
17220 LA JARNE

**Compte-rendu du conseil d'école**

**Premier trimestre**

**Mardi 16 octobre 2018**

**Présents :**

Mme JEZEQUEL (directrice et enseignante – présidente de séance)

Mmes LETRIBOT– enseignante

Mmes DELAVAL, FAUQUEUX ; LAURENT et SORBE – représentantes des parents d'élèves (titulaires et suppléantes)

M. COPPOLANI – Maire de la commune

Mme THOUVENIN – Adjointe chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mlle SALOMON – coordinatrice Enfance et Jeunesse

**Absents et excusés :**

M. FLORENTIN – IEN de la circonscription, représenté par la directrice

Mme CHINOT – Psychologue scolaire du secteur, membre du RASED

M GABUCCI – conseiller municipal, commission Enfance / Jeunesse

Mmes BOUYER et PICHON – A.T.S.E.M.

**Ordre du jour :**

1. Présentation et rappel du rôle du conseil d'école
2. Présentation du RASED
3. Vote du règlement intérieur
4. PEDT – Plan mercredi
5. Effectifs
6. Projets
7. Questions diverses

## **1. Présentation et rappel du rôle du conseil d’école**

### **Composition**

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire, de l'adjoint et des conseillers municipaux chargés des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'Education Nationale.

### **Membres supplémentaires**

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :

- les parents d'élèves suppléants
- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription peut également y assister.

### **Fonctionnement**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

### **Attributions**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,

- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

## 2. Présentation du RASED

**Le RASED est piloté par l'IEN de circonscription qui assure son organisation, son évaluation et qui en définit les orientations générales.**

Les missions et les identités professionnelles sont définies dans le B.O. n° 19 du 09/05/2002, la circulaire du 9 avril 1990 et désormais la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002.

Toute école est rattachée à un RASED.

L'enseignant de la classe est le premier acteur dans le repérage et dans la recherche d'une aide à l'élève en difficulté. C'est au sein de la classe que l'aide doit d'abord se concevoir. Le maître de la classe ne peut déléguer le traitement des difficultés de ses élèves. Il doit chercher des réponses à l'hétérogénéité naturelle de sa classe. La difficulté fait partie intégrante du processus même d'apprentissage.

Les réponses sont apportées par l'enseignant et par les actions qui peuvent être mises en place au sein du cycle. Ces réponses sont souvent apportées lors de séances d'aide personnalisée décidées au sein de concertations de l'équipe pédagogique.

L'aide spécialisée s'adresse à des élèves pour lesquels les réponses pédagogiques des maîtres ne semblent pas suffisantes.

Le RASED constitue un dispositif-ressource complémentaire qui contribue à assurer avec les équipes pédagogiques la **prévention** des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire et la **remédiation** quand des difficultés s'avèrent durables. Il accompagne et complète les mesures prises dans le cadre de la classe.

La prévention consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification. Elle s'exerce à tout moment de la scolarité. S'il est vrai que l'école maternelle est le lieu privilégié de la prévention, celle-ci conserve tout son sens tout au long de l'école primaire.

L'observation, l'évaluation, les bilans permettent de cibler les objectifs sur lesquels l'équipe éducative doit se mobiliser en priorité. La mission de prévention pour les membres du RASED va jusqu'à aider à la recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage dans la classe.

### Les partenaires de l'aide

#### Le directeur

Il organise la concertation entre l'équipe et le RASED, il veille à ce que les membres du RASED soient associés à la vie de l'école (projet d'école, projet de cycle) et les invite aux conseils des maîtres. Il doit être informé du fonctionnement du réseau et des priorités, il facilite l'organisation des synthèses avec les partenaires extérieurs, il inscrit l'aide aux enfants en difficulté dans le projet d'école, il informe le conseil d'école de l'organisation des aides spécialisées, il facilite la communication entre les familles et le réseau, il aide les membres du réseau à résoudre les problèmes matériels rencontrés.

### **Le maître de la classe**

Il est le premier acteur dans le repérage et dans la recherche d'une aide à l'élève en difficulté. C'est au sein de la classe que l'aide doit se concevoir. L'intervention du maître spécialisé n'a de sens qu'en liaison avec la classe. Le maître de la classe est le garant du projet pédagogique individualisé.

Les activités d'APC (Aide pédagogique Complémentaire) ont lieu les mardis et vendredis de 13h20 à 13h50.

### **Les parents**

Ils sont les premiers responsables de leur enfant. Ils sont associés au projet.

### **Les membres du réseau**

#### **Le maître spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique : Laurence PAINE**

Il a pour but d'aider l'élève à consolider ou construire ses apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.

#### **Le maître spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle : Nadine JUHEL**

Il a pour objectif de permettre à l'enfant de (re)trouver sa place dans l'environnement scolaire, familial et social.

#### **Le psychologue scolaire - Florence CHINOT**

Il est chargé de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : **CMPP, CMP, CMPE, services sociaux et médicaux...**

### **3- Lecture et vote du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est adopté.

Fermeture du portail à 8 h 35 le matin

### **4- Effectifs**

L'an dernier – fin d'année : 23 GS / 16 MS / 20 PS soit 59 élèves

Cette année : 15 GS / 20 MS / 16 PS soit 51 élèves (une PS prévue n'est pas rentrée à ce jour : rentrée après les vacances de la Toussaint) soit 52 élèves

Concernant l'avenir de l'école l'an prochain, la mairie propose d'avancer les inscriptions en mairie via une information dans le panneau lumineux et un message dans le bulletin municipal, ceci afin de connaître au plus tôt les effectifs de l'an prochain. Les prévisions pour l'instant sont à 18 enfants dont 11 sont d'une manière certaine encore sur la commune.

Mesdames LETRIBOT et JEZEQUEL explique l'organisation de la journée pour l'école, mise en place afin que les groupes classe aient toujours un moment de regroupement par section.

- Matin: les élèves sont dans leurs classes respectives

- Après-midi :

Quand les PS sont au dortoir, toutes les MS sont accueillies dans la classe de Madame LETRIBOT – les GS restent avec Madame JEZEQUEL

A partir de 15 h 15 : Les MS et les GS sont en récréation avec Madame JEZEQUEL – les PS sont accueillis en classe par Madame LETRIBOT

A partir de 15 h 45 : Activités physiques (Agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques) avec les MS et les GS auprès de Madame JEZEQUEL

## **5- Présentation PEDT et plan mercredi**

Le Projet Educatif de Territoire - PEDT est apparu lors de la réforme des rythmes scolaires en 2013 afin de donner de la cohérence à l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, famille) et de favoriser la co-éducation.

Il a déjà permis de développer le partenariat entre les enseignants et la commune tant au niveau des manifestations locales (marché de Noël ; carnaval ; kermesse) que dans la recherche d'harmonie dans les transitions des différents temps.

Cela a par exemple donné lieu à un projet commun à l'ensemble des équipes enseignantes et communales autour des enfants avec l'élection de menus. Cette action sera renouvelée cette année, ou encore aux conseils d'enfants qui se tiendront durant la pause méridienne.

Le Plan mercredi est une annexe du PEDT. La commission a voulu garder ce qui avait fonctionné sur les TAP. Les objectifs prioritaires sont le respect du rythme biologique de l'enfant, le développement de l'autonomie et l'ouverture de l'accueil communal sur l'extérieur, le désir étant d'assurer la continuité du temps d'accueil de la semaine et la complémentarité du temps éducatif de l'enfant.

*Effectif accueilli : 40 enfants présents le matin ; 20 l'après-midi.*

*Un mercredi par période est un mercredi banalisé où tous peuvent s'inscrire (selon les places disponibles)*

Une information plus claire est demandée concernant ce mercredi que beaucoup de parents ignoraient. Ce sera chose faite pour les prochains mercredis.

Le projet PEDT doit être déposé avant le 30 octobre auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour validation et sera consultable sur le site de la mairie ou auprès des parents d'élèves élus dès lors qu'il aura été validé.

Monsieur COPPOLANI signale, qu'à partir du 25 décembre 2018, la commune disposera d'un nouveau site internet et d'une appli mobile. Ce sera une appli « à tuiles » où chacun pourra choisir les thèmes dont il souhaite être informés.

## **6- Projets**

**Sorties des classes :** les bus de ville YELO peuvent être réservés pour 90 € mais 55 personnes. Une possibilité peut être donner pour 60/61 personnes.

**Sortie Aquarium :** pour toute l'école le 1<sup>er</sup> février 2019 – activité autour d'une histoire en langues des signes « Le petit poisson clown »

**La Rochelle MS/GS** : sortie LA ROCHELLE en juin (date à arrêter) – Monsieur COPPOLANI, après demande de Madame JEZEQUEL, fera visiter les locaux de La Coursive aux enfants comme l’an dernier

**Vente de Noël** au profit de la coopérative scolaire : à déterminer

**Animations proposées par le Médiabus** (lectures animées et présentation de livres) : deux interventions en GS et une intervention en PS/MS – A chaque fois, 6 ouvrages sont présentés et laissés dans la classe jusqu’à la fin de l’année. Un retour de lecture est proposé fin juin.

Les livres tourneront dans les familles en MS/GS.

Les livres sont achetés cette année par la coopérative scolaire. Ces livres alimentent ensuite la bibliothèque.

- ✓ Première animation Mardi 27 novembre 2018 / MS-GS
- ✓ Mardi 19 mars 2019 / MS-GS – Vendredi 18 janvier 2019 / PS-MS
- ✓ Mardi 25 juin 2019 à 10h (Partage-lecture)

### **Programme festivités Noël :**

Vendredi 7 décembre 2018 : Soirée familles de Noël organisée par le périscolaire à l’école

Samedi 8 décembre 2018 : Marché de Noël à la maison de retraite de 10 h à 18 h distribution des sapins commandés à l’école élémentaire

Vendredi 14 décembre 2018 : Goûter de Noël – l’après-midi cette année pour tous les enfants - 15 h 30 école maternelle

Lundi 17 décembre 2018 : Spectacle de Noël offert par l’AJPE

Jeudi 20 décembre 2018 : Repas de Noël

A venir également en fin d’année : le cross des GS et la sortie rallye dans La Jarne de la classe MS/GS avec les CP

## **7- Questions diverses**

### **INFORMATION**

Accueil de stagiaires dans les classes début novembre pour Madame JEZEQUEL et Madame LETRIBOT (pour une période de 15 jours)

### **COOPERATIVE**

La directrice souligne que la coopérative n’est certes pas obligatoire mais que l’école paie tout de même des cotisations de coopérateurs scolaires à l’OCCE, organisme gestionnaire des coopératives qui a augmenté ses tarifs cette année : l’an dernier 146,64 € de cotisation pour 61 élèves, cette année 177,44 € pour 51 élèves ! (adhésion et assurance de tous les élèves même ceux qui n’ont pas payé ! C’est un paradoxe). Cette année, 9 coopératives ne sont pas rentrées.

**Etat du compte en septembre 2018** : 777,02 € / Etat de la coopérative à ce jour : 1165,04€

**Pour info** : bénéfices de la tombola 2410 € ; 800 € pour la maternelle – 1610 € pour l’élémentaire – Don AJPE l’an dernier : 160 € (achat des livres voyage lecture)

## **PRESENTATION EXERCICES OBLIGATOIRES – PPMS ACTUALISATION**

Un exercice PPMS alerte / intrusion (confinement en salle de classe) : avant la Toussaint –  
*report après les vacances*

Un autre exercice sera effectué dans l'année alerte/évacuation.

Deux exercices évacuation incendie : 18 septembre 2017 / un autre programmé en juin

Deux exercices PPMS / risques majeurs (climatiques ou bactériologiques) : le 5 octobre 2018  
et un autre au deuxième trimestre

**MINUTERIE DU COULOIR** classe Nadine LETRIBOT : à supprimer (détecteur ?) ou augmenter  
le temps

**AMENAGEMENT DE LA COUR MATERNELLE** : en février 2019 (selon la disponibilité des  
entreprises)

**COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018** : Afin de mobiliser les enfants pour le centenaire  
de l'Armistice, des drapeaux seront fabriqués en classe. La mairie fera également passer un  
mot après les vacances.

**DEVENIR DE LA CLASSE INOCCUPEE** : Pour les PS: temps ateliers autonomes entre la fin de  
la sieste et 15h15 / pause méridienne, périscolaire en cas de mauvais temps / en janvier-  
février, jeux de société pour les plus grands.

**TOILETTES** : le problème d'occupation des toilettes adulte est évoqué. Il est vrai que les  
toilettes manquent depuis que périscolaire et centre aéré occupe les locaux.

Madame THOUVENIN informe qu'un travail de fond étudié en ce moment par la mairie pour  
repenser l'ensemble des toilettes des écoles.

***Rappel de l'adresse internet :***

**[Lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr](mailto:Lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr)**

**Fin du Conseil à 20 h 50**

**Prochain conseil : mardi 5 février 2019**

**Présidente de séance : Estelle JEZEQUEL – Directrice**

**Secrétaires : Nadine LETRIBOT– enseignante**

**Séverine FAUQUEUX – Parent d'élève**